## RESSOURCE PÉDAGOGIQUE



Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

### MEILLEURE COPIE

### Examen professionnel d'avancement de grade ADJOINT-E TECHNIQUE PRINCIPAL-E DE 2º CLASSE Session 2022

Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers Option Menuisier-e

# **SÉRIE DE 3 À 5 QUESTIONS**

#### Question 1:

- 1.1 \* superficie du sol : 15 X 10 = 150  $m^2$
- **★** application multicouche = 400 g/m²/couche (min²) = 150 X 400 = 60 000 g/couche soit 60
- **★** nous avons soit : un bidon de A = 20,60 kg + B = 4,40 = 25 kg un bidon de A = 4,12 kg + B = 0,88 = 5 kg.

Pour une application de 2 couches de produit, il nous faudra : 60/25 ≈ 2 bidons, il reste 10/5 = 2 bidons.

Donc nous aurons besoin de 4 grands bidons et 4 petits bidons de produits A et B.

- 1.2 : Il est obligatoire de respecter certaines consigne de sécurité pour l'application des produits tel que le port de protection :
  - Respiratoire : utiliser une adduction d'air approuvée lors d'une application par projection.
- De la peau : port de gants en caoutchouc, vêtements de protection couvrants tout le corps, se laver avec eau et savon après le travail.
  - Yeux/visage : port de lunettes de sécurité.
- Déchets : ils doivent être évitée ou minimisée, stockée, identifiée ou incinérée sous conditions contrôlées, conformément aux lois et règlementations locales et nationales.

#### Question 3:

3.1 : Calcul de la longueur de rampe :

 $L = 0.20/5 \times 100 = 4 \text{ m}$  La longueur de rampe est de 4 m

3.2

Nous devons calculer le volume du palier + le volume de la rampe.

Palier:  $1,4 \times 1,4 \times 0,12 = 0,2352 \text{ m}^3$ Rampe:  $4 \times 1,4 \times 0,12 = 0,672 \text{ m}^3$ Total:  $0.2352 + 0.672 = 0.9072 \text{ m}^3$ 

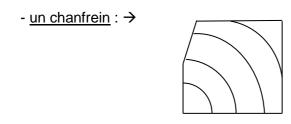


Il nous faudrat 0,9072 m<sup>3</sup> de béton pour réaliser cet ouvrage.

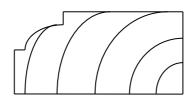
#### Question n°4:

- 4.1 La partie au dessus de la fenêtre principale ce nomme l'imposte.
- 4.2 : La partie en dessous de la fenêtre ce nomme l'alège.

4.3:



- une doucine : →



- 4.4 La hauteur d'une main courante doit être comprise entre 0,80 et 1 m.
- 4.5 : La hauteur de marche maximale et de 15 cm.
- 4.6 : La profondeur minimale d'un giron est de 25 cm.

#### Question 5:

- 5.1 grillage vert : électricité basse tension/télécommunication
  - grillage rouge : électricité Haute tension
  - grillage bleu : réseau eaux potable
  - grillage marron : réseau assénissement et EP
  - grillage jaune : réseau gaz

5.2

- 5.2.1 Nous placerons en premier l'eau à une profondeur de 1 m. En second, l'électricité BT à 60 cm et en dernier le gaz à une profondeur de 30 cm.
- 5.2.2 : Nous allons utiliser une épaisseur d'au moins 90 cm.
- 5.2.3 : l'emploi du sable de mer est interdit, il est trop corrosif pour les tuyaux.
- 5.3 : Pour ce chantier, il va falloir être titulaire de l'AIPR de type opérateurs au minimum. Et celui d'encadrants si nous intervenons en tant que chef d'équipe.

#### **ANNEXE A**

#### DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À JOINDRE À VOTRE COPIE DE CONCOURS

Normes à respecter pour l'aménagement de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite

#### Question 2:

2.4 Complétez les hauteurs minimale et/ou maximale des équipements de sanitaires ci-dessous pour personnes à mobilité réduite. (au moins trois bonnes réponses attendues)

